

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au remplacement des compensateurs statiques au poste Albanel.  
(Dossier R-3859-2013)*

### Objet de la demande

Le Transporteur demande à la Régie de l'énergie (la Régie) l'autorisation de construire et d'acquérir les immeubles et les actifs requis pour réaliser le projet de remplacement des compensateurs statiques au poste Albanel.

Le coût total du projet est de 122,2 M\$. Ce projet s'inscrit dans la catégorie d'investissements « maintien des actifs » visant à assurer la pérennité des installations du Transporteur.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier, mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **27 septembre 2013 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **4 octobre 2013 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie ainsi qu'à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 